

**AR Prefecture**

047-200068930-20260924-2026F123DGS-DE  
Reçu le 02/10/2026  
Publié le 02/10/2026

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

|                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Extrait du Registre des<br/>Délibérations</u></b><br><br>Conseil Communautaire,<br>Séance du : 24 septembre 2026 | L'an Deux Mille Vingt-Six, le 24 septembre à 18h00,<br>le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le<br>17 septembre 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à<br>la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la<br>Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BEUVELOT Gérard, BLOT Michel,  
BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry, BROUILLET Jean- Jacques,  
CAPO- VIGIER Emmanuelle, CAYSSILLÉ Didier, CORIOU Floriane, COSTES Marie,  
DARTIGOLLES Hélène, GRIFFEILLE Martine, JURQUET Bernard, LAFON Joël, LAGRÈZE Georges,  
LAPORTE Christian, LARIVIERE Yvette, LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric,  
MALBEC Sébastien, MARSAND Michel , MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel , REGOURD Vanessa,  
REYNES Julien, ROUBY Chantal, ROSEMBAUM Marie- Claire, SÉGALA Jean- François,  
SEMIROT Marie- Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou,  
VIGOUROUX Nadine.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Monsieur PICCOLI Jacques

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :****Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Monsieur LAGRÈZE Georges  
Madame CARRERE Nathalie procuration à Monsieur REYNES Julien  
Madame CONGÉ Marie-Yvonne procuration à Madame GRIFFEILLE Martine  
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Madame TALET Marie-Lou  
Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur SÉGALA Jean- François  
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Madame COSTES Marie  
Monsieur LAPOUGE Maurice procuration à Monsieur BROUILLET Jean- Jacques  
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur MALBEC Sébastien  
Monsieur RANGER Pierre procuration à Monsieur BLOT Michel  
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel  
Monsieur TIJDENS Nantko procuration à Monsieur JURQUET Bernard

|                        |                                                                                                             |
|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Secrétaire de Séance : | Conseillers en exercice : 50<br>Présents (titulaires et suppléants) : 38<br>Pouvoir(s) : 11<br>Votants : 49 |
|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**N°2026F123DGS : APPROBATION DE LA POLITIQUE D'ARCHIVAGE DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES FUMEL VALLÉE DU LOT**

## AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F123DGS-DE

Reçu le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

La Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot souhaite se doter d'une Politique d'archivage définissant les principes et responsabilités en matière de gestion des documents et données produits par ses services, sur supports papiers et numériques.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date 08 septembre 2026 ;

Ce document-cadre, élaboré par le Secrétariat Général de la Communauté de Commune et vérifié par sa Déléguée à la Protection des Données (DPD), vise à garantir la conformité réglementaire, la sécurité et la pérennité des informations, dans un contexte de transition numérique et de modernisation des pratiques administratives.

La gestion des archives publiques est une mission essentielle de service public.

Elle garantit la transparence administrative, la sécurité juridique des actes, la continuité du service et la préservation de la mémoire collective.

Dans un contexte de production documentaire croissante et de transformation numérique, la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot a élaboré une Politique d'archivage.

Ce document-cadre, validé par la Direction Générale des Services, vise à encadrer la production, la gestion et la conservation des documents et données, quel que soit leur support, conformément aux obligations du Code du Patrimoine.

Inspirée des principes du records management (norme ISO 15489), la Politique d'archivage précise les rôles et responsabilités des différents acteurs (agents, directions, correspondants-archives, DSI, DPD, etc.) et fixe les règles de sécurité, de traçabilité et de conservation des informations.

Elle constitue une référence partagée pour assurer une gestion conforme, sécurisée et durable des archives publiques.

Le secrétariat général est chargé d'assurer la mise en œuvre, le suivi et la diffusion de cette politique auprès de l'ensemble des services intercommunaux.

Les directions sont invitées à appliquer les principes et règles définis dans la Politique d'archivage, en lien avec le service des Archives, la Direction des systèmes d'information (DSI) et la Déléguée à la Protection des Données (DPD).

La Politique d'archivage fera l'objet d'une révision au moins tous les cinq ans, afin de tenir compte des évolutions réglementaires et technologiques.

L'approbation de cette politique marque l'engagement de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot à garantir la bonne gouvernance documentaire et à accompagner la modernisation des services.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire**

**1°) - Approuve le projet de politique d'archivage, tel que joint en annexe ;**

**2°) - Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**

**3°) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F123DGS-DE

Reçu le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 24 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,



**Julien REYNES**

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Le Président,



**Jean-Jacques BROUILLET**

Certifié exécutoire le : 02 octobre 2026

Reçu en Préfecture le : 02 octobre 2026

Publié ou Notifié le : 02 octobre 2026

-----